



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 11 novembre 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2 Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3 Madame Julie Michaud, Conseillère # 4 Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

ABSENTES

Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

POSTE VACANT

Conseiller # 1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(4) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2411-01

Il est proposé par <u>Monsieur Marc-André Bérubé</u> d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Du 15 octobre 2024.
 - 3.2Du 24 octobre 2024.
- 4. Adoption des comptes à payer d'octobre 2024
- 5. Dépôt de la liste des comptes à recevoir 31 octobre 2024
- 6. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024
- 7. Dépôts des états comparatifs des prévisions au 31 déc.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

- 8. Dépôt des transferts budgétaires au 11 novembre 2024
- 9. Achat par le Fonds réservés Northland en 2024
- 10. Employés hiver 2024-2025
- 11. Élection partielle 15 décembre 2024
- 12. Période des questions
- 13. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à la majorité des conseillers présents

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Du 15 octobre 2024

Résolution 2411-02

Il est proposé par <u>Madame Julie Michaud</u> d'adopter le procèsverbal du 15 octobre 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

3.1 Du 24 octobre 2024

Résolution 2411-03

Il est proposé par <u>Madame Andrée Blouin</u> d'adopter le procèsverbal du 24 octobre 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

4- Résolution pour l'adoption des comptes à payer du mois d' octobre 2024

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois d'octobre par Madame Julie Michaud

RÉSOLUTION 2411-04

Il est proposé par <u>Madame Julie Michaud</u> d'adopter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2024 pour un total des comptes incompressibles de 31 434.17\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 83.05\$, les salaires nets des employés de 13 187.34\$ les remboursements des prêts de 7 023.45\$, le remboursement des DAS de septembre au montant de 8 343.83\$, un montant de 187.78\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa d'octobre au montant de 100.48\$, les salaires et allocations au montant de 1 616.09\$ du Conseil d'octobre, le remboursement des intérêts du prêt Prabam 400.66\$, le



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

remboursement des intérêts du prêt Prima de 74.13\$, les frais de location photocopieur au montant de 417.36\$ et un montant de 40 099.57\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 71 533.74\$ pour le mois d'octobre 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

5. Dépôt de la liste des comptes à recevoir 31 octobre 2024

Monsieur Marc-André Bérubé annonce que la liste des comptes à recevoir en date du 31 octobre 2024 pour un montant à recevoir de 72 393.02\$ et que avis de compte à été envoyé le vendredi 1^{er} novembre 2024.

RÉSOLUTION 2411-05

Considérant l'annonce des montants à recevoir en date du 31 octobre 2024;

Il est proposé par <u>Monsieur Marc-André Bérubé</u> de déposer la liste des comptes à recevoir pour un montant à recevoir de 72 393.02\$ au 31 octobre 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2024

André Marcil, à titre de trésorier, dépose et lit les états comparatifs au 30 septembre 2024.

ANNEXE 1 ÉTAT COMPARATIF Solde Cumulé au 30 septembre 2023	PROJET	NON	VERIFIÉ
Solde Cumulé au 30 septembre 2023 Solde Cumulé au 30 septembre 2024	PROJET	NON	VERIFIE
Colde Sulfale ad 50 Septemble 2024			
Pour l'exercice terminé au 30 septembre Revenus	Résultats au 30 sept. 2024	Résultats au 30 sept. 2023	Budget 2024
Taxes	477 959.20 \$	503 650.38 \$	461 400.00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	16 242.00 \$	24 760.00 \$	24 742.00 \$
Transferts	80 221.10 \$	530 083.80 \$	564 560.00 \$
Services rendus	1 080.11 \$	33.00 \$	0.00 \$
Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts	11 508.80 \$	7 295.94 \$	15 565.00 \$
Autres Revenus	4 322.36 \$	31 026.44 \$	273 500.00 \$
Total:	\$ 591 333.57	\$ 1 096 849.56	\$ 1 339 767.00
Charges			
Administration générale	168 978.64 \$	201 475.85 \$	272 045.00 \$
Sécurité publique	122 008.90 \$	14 813.00 \$	143 740.00 \$
Réseau routier Été- Hiver	425 226.40 \$	556 960.20 \$	678 400.00 \$
Hygiène du milieu	73 537.77 \$	18 036.34 \$	125 122.00 \$
Urbanisme Loisirs et cultures	1 356.96 \$ 102 834.90 \$	1 342.00 \$ 0.00 \$	9 905.00 \$ 92 500.00 \$
Frais de financement	17 233.03 \$	3 711.41 \$	18 055.00 \$
Talo do intariodinon		0 1 11.71 0	10 000.00 \$
Total	\$ 911 176.60	\$ 796 338.80	\$ 1 339 767.00



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2411-06

Considérant l'annonce des états comparatifs au septembre 2024, tel que lu par Monsieur André Marcil, trésorier;

Il est proposé par <u>Madame Nicole Lacroix</u> d'adopter les états comparatifs au 30 septembre 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Dépôts des états comparatifs des prévisions au 31 déc

André Marcil, à titre de trésorier, dépose et lit les états comparatifs de prévisions au 31 décembre en date du 30 septembre 2024

ANNEXE 2 ÉTAT COMPARATIF au 30 septembre 2024				
PRÉVISION du 1er octobre au 31 décembre 2024	PROJET	NON	VÉRIFIÉ	
Pour l'exercice terminé au 30 septembre	Réel au 30 sept. 2024	Prévision 01-10-2024 au 2024-12-31	Prévision Total 2024	Budget 2024
Revenus				
Taxes Compensation tenant lieu de taxes Transferts (TECQ 2019-2023 et 2024-2028) Services rendus Imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts Autres Revenus	477 959.20 \$ 16 242.00 \$ 80 221.10 \$ 1 080.11 \$ 11 508.80 \$ 4 322.36 \$	0.00 \$ 24 742.00 \$ 471 471.00 \$ 0.00 \$ 1 000.00 \$ 83 000.00 \$	477 959.20 \$ 40 984.00 \$ 551 692.10 \$ 1 080.11 \$ 12 508.80 \$ 87 322.36 \$	461 400.00 \$ 24 742.00 \$ 564 560.00 \$ 0.00 \$ 15 565.00 \$ 273 500.00 \$
Total:	\$ 591 333.57	\$ 580 213.00	1 171 546.57 \$	\$ 1 339 767.00
Charges				
Administration générale Sécurité publique Total Réseau routier Été- Hiver Hygiène du milieu Aménagement urbanisme et mise en valeur territoire Loisirs et culture Frais de financement	168 978.64 \$ 122 008.90 \$ 425 226.40 \$ 73 537.77 \$ 1 356.96 \$ 102 834.90 \$ 17 233.03 \$	75 731.00 \$ 11 912.56 \$ 116 725.00 \$ 29 850.00 \$ 5 037.00 \$ 6 485.00 \$ 14 629.41 \$	244 709.64 \$ 133 921.46 \$ 541 951.40 \$ 103 387.77 \$ 6 393.96 \$ 109 319.90 \$ 31 862.44 \$	272 045.00 \$ 143 740.00 \$ 678 400.00 \$ 125 122.00 \$ 9 905.00 \$ 92 500.00 \$ 18 055.00 \$
Total				
Total	\$ 911 176.60	\$ 260 369.97	1 171 546.57 \$	\$ 1 339 767.00

RÉSOLUTION 2411-07

Considérant l'annonce des états comparatifs des prévisions au 31 décembre 2024 tel que lu par Monsieur André Marcil, trésorier;

Il est proposé par <u>Madame Nicole Lacroix</u> d'adopter les états comparatifs des prévisions au 31 décembre 2024

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Dépôt des transferts budgétaires au 11 novembre 2024

André Marcil, trésorier explique que certain transfert budgétaire s'avère nécessaires en date du 11 novembre 2024. Afin de d'alléger la séance par la nomination des numéros de grand livre et des montants transférés, monsieur Marcil explique que les transferts sont équilibrés



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

et est dispensé de lecture des transferts budgétaires en date du 11 novembre 2024.

RÉSOLUTION 2411-08

Considérant, l'annonce du dépôt des transferts budgétaires en date du 11 novembre 2024par Monsieur André Marcil, Trésorier

Il est proposé par <u>Madame Andrée Blouin</u> d'adopter le dépôt des transferts budgétaires tel que déposé par Monsieur André Marcil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Transferts budgétaire	2024
#	Montant
01-21000-000	(10 000.00) \$
01-21213-000	(5 000.00) \$
01-37290-000	(3 500.00) \$
01-23432-000	1 000.00 \$
01-24100-000	500.00 \$
01-24200-000	(500.00) \$
02-13000-141	(25 000.00) \$
02-13000-413	2 500.00 \$
02-13000-454	1 000.00 \$
02-13000-670	(500.00) \$
02-19000-422	(1 000.00) \$
02-19000-951	1 000.00 \$
02-21000-441	(1 800.00) \$
02-22000-331	(2 500.00) \$
02-22000-521	(1 000.00) \$
02-23000-725	18 000.00 \$
02-32000-455	1 000.00 \$
02-32000-515	80 000.00 \$
02-32000-521	(35 000.00) \$
02-32000-522	(40 000.00) \$
02-32000-525	10 000.00 \$
02-32000-631	5 000.00 \$
02-33000-141	(20 000.00) \$
02-33000-200	(1 500.00) \$
02-33000-515	5 000.00 \$
02-33000-525	15 000.00 \$
02-33000-631	(38 000.00) \$
02-33000-642	(5 000.00) \$
02-45110-446	6 000.00 \$
02-45220-443	(2 500.00) \$
02-45220-446	(4 500.00) \$
02-61000-411	(3 000.00) \$
02-70150-681	(8 5.00.00) \$
02-70290-951	55 000.00 \$
02-91640-839	7 800.00 \$
Différence	- \$



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Achat par le Fonds réservés Northland en 2024

Monsieur André Marcil, que les revenus par le Fonds Volontaire Northland reporté doit obtenir une résolution afin d'être imputé pour des actifs achetés en 2024.

RÉSOLUTION 2411-09

Il est proposé par <u>Madame Andrée Blouin</u> et résolu d'imputer le compte du grand livre du Fonds de contribution volontaire réservé de Northland pour les actifs suivants : soit pour l'achat des lampadaires au LED pour un montant incluant ls taxes de 19 959.66\$, pour l'achat du tracteur à gazon effectuer à l'été 2024 pour un montant de 7 521.66\$ incluant les taxes applicables et pour l'achat de la niveleuse usagé 2005 pour un montant de 113 710.28\$ incluant les taxes applicables pour un montant total de 141 191.60\$ dans le Fonds de contribution volontaire réservé de Northland

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Employés hiver 2024-2025

André Marcil, confirme avoir reçu des sollicitations de la part des certaines personnes en lien avec les offres d'emplois publiées sur Emploi – Québec, Le conseil municipal a analysé celle-ci et suite à la démission verbale de l'employé municipal Monsieur Sylvain Simard, donnée le jeudi 7 novembre à Midi à Matane.

RÉSOLUTION 2411-10

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Sylvain Simard reçu le jeudi 7 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc Harrison a postulé sur le poste d'employé municipal de voirie d'hiver à compter de la semaine débutant selon sa disponibilité et/ou au dimanche 10 novembre selon les conditions de son entente de travail à entre signer pour son emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par <u>Madame Julie Michaud</u> et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léandre accepte la démission de Monsieur Sylvain Simard effective en date du 7 novembre;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Que le Conseil embauche Monsieur Marc Harrison à titre d'employé de voirie municipale pour l'hiver 2024-2025 et de mandater Monsieur André Marcil, directeur général, afin de préparer leurs ententes de travail pour l'hiver 2024-2025 selon leurs disponibilités et/ou à compter au dimanche 10 novembre 2024;

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

11. Élection partielle 15 décembre 2024

André Marcil, confirme que l'élection partielle afin de remplacer le poste de conseillé #1, se tiendra le dimanche 15 décembre 2024 et que la période de mise en candidature se termine le vendredi 15 novembre 2024 à 16h30. Noter que le bureau municipal sera ouvert de 9 heures à 16 heures 30 de façon continue.

12. PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période des questions est tenue.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 2411-11

Il est proposé par <u>Monsieur Marc-André Bérubé</u> résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 11 novembre l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay

Maire

André Marcil,

Directeur général, Greffier-trésorier